

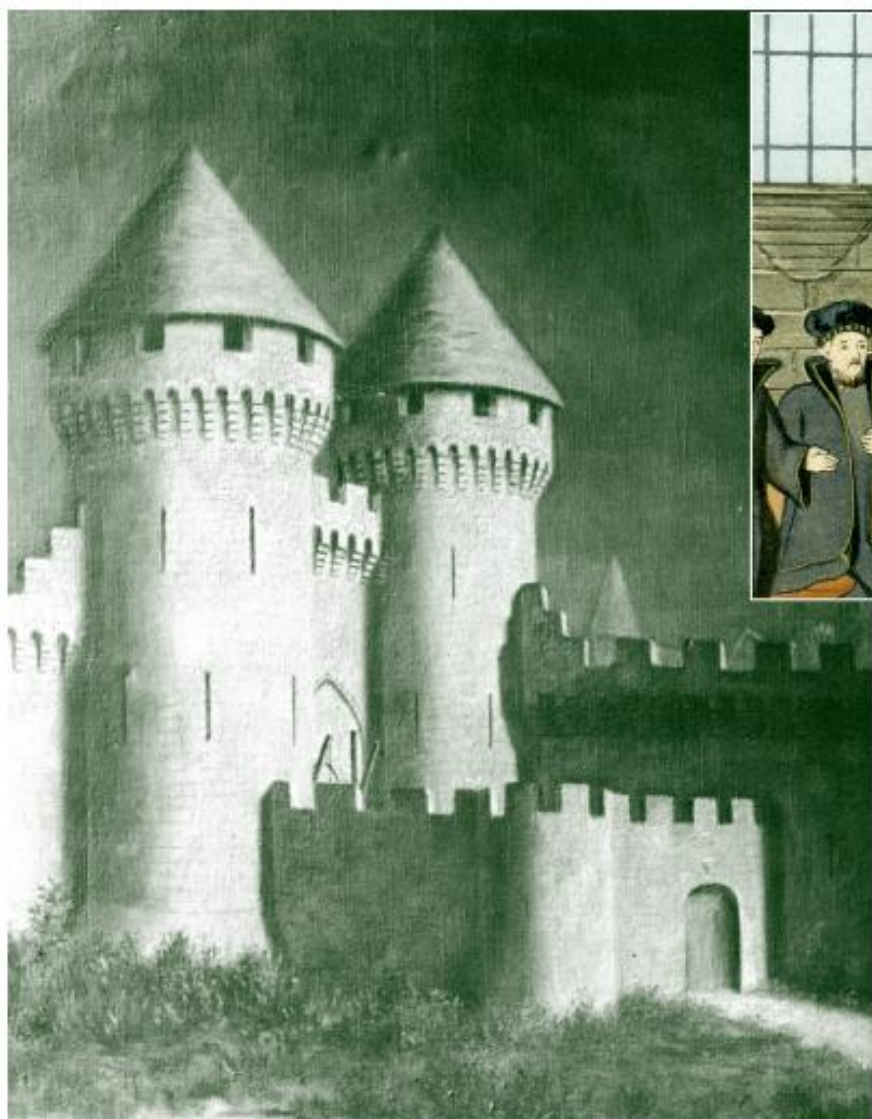
Lundi 28 février 2022.

Quelle est la traduction française de la devise latine ornant le blason de la ville d'Angoulême ? Quelle est son origine ?

Angoulême

29
janvier
1375

La commune refondée par Charles V



Une des principales entrées de la ville : la porte du Secours.



Après des années de troubles et suite à l'expulsion de l'occupant anglais, le roi de France vient de refonder la commune.

Des nouveautés primordiales



Le roi Charles, dès son avènement, en 1364, a confirmé, accru ou maintenu les privilèges des nombreuses communes françaises ralliées au pouvoir royal, dont Angoulême aujourd'hui. Le texte qui nous est parvenu précise le mode d'élection du « maire et capitaine de la ville » et de l'assemblée qui l'entoure. Le corps de ville est constitué de cent membres dont douze échevins, douze conseillers et soixante-quinze pairs.



Il tiendra Mézée (assemblée du corps de ville) chaque quinzaine. La charte royale détaille les impératifs à suivre en matière de police, de commerce, de voirie, mais aussi de respect du droit privé. Le maire aura droit de regard sur « tous vivres, denrées et marchandises exposées » pour la vente, et une amende punira les contrevenants aux règles de qualité et d'hygiène.

Charles V récompense Angoulême de sa fidélité au royaume de France.

La noble devise de notre cité

La loyauté des bourgeois et habitants d'Angoulême envers le royaume de France leur vaut d'être honorés par l'octroi des présentes lettres patentes du roi Charles le Sage. Robert le Baveux, le sénéchal d'Angoumois, en transmettant le texte de la charte à notre maire, le sieur Renaud Caille, rend grâce aux nobles sentiments des Angoumoisins.

La belle devise latine choisie « *Fortitudo mea civium fides* », en est le symbole, « *Ce qui fait ma force, c'est la fidélité de mes citoyens* ».

Quant aux armes de la ville, l'héraldiste en donne le détail :

« *d'azur à la porte défendue de deux tours (le tout crénelé), d'argent maçonné et ajouté de sable, la herse aux deux tiers, une fleur de lys d'or couronnée d'une couronne royale aussi d'or, et placée au-dessus de la porte entre les deux tours* ».

Armoiries et devise de la ville.



Notre bonne ville est libre

Hier, 28 janvier, Robert le Baveux, sénéchal d'Angoumois, a transmis au maire d'Angoulême les lettres patentes du roi Charles, datées de 1373 et contenant les statuts communaux de la ville. Angoulême fait partie des cités de la région cruellement touchées par les guerres franco-anglaises, qui se sont volontairement tournées vers le roi de France. Ce dernier, pour les remercier, leur a accordé des chartes confirmant, pour la plupart d'entre elles, des textes antérieurs. Ainsi Angoulême voit-elle renouvelés et précisés les privilèges qui lui avaient été accordés en 1204, lors de la création de la commune. Ce nouveau texte a été voulu « par décision particulière » du roi Charles, pour « avoir pendant la guerre qui avait éclaté entre lui et son adversaire d'Angleterre, à l'occasion du duché d'Aquitaine, maintenu en vrais sujets les droits du roi sur le duché et notoirement prouvé leur fidélité ». Souvenons-nous qu'Angoulême, après avoir reçu de Jean II le Bon, en 1354, une « lettre de grâce » par laquelle ses habitants étaient mis sous l'autorité directe du roi de France, est passée sous la coupe du roi d'Angleterre Édouard III, en 1355. Son fils aîné Édouard de Woodstock, dit « le Prince Noir », s'installa à Bordeaux, mais séjourna aussi à Angoulême, où il tint une cour brillante. En 1356 il vainquit à Poitiers le roi Jean le Bon qui fut emprisonné en Angleterre jusqu'à la fin de sa vie, en 1364. Pendant sa captivité, son fils Charles, avec l'aide de Bertrand Du Guesclin, mena une guerre de harcèlement contre les anglais, qu'il réussit à chasser du Poitou, de la Guyenne et de la Saintonge. Et c'est ainsi que, à la fin du mois de septembre 1372, Angoulême était « ès mains et obéissance du roi Charles ».